

# Parlement francophone bruxellois

(Commission communautaire française)

Session 2008-2009

Réunion du lundi 20 octobre 2008

## Bulletin des interpellations et des questions orales

Commission de l'Enseignement, de la Formation, de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire

### Sommaire

#### Présidence de M. Joël Riguelle, vice- président

La réunion est ouverte à 14h00.

M. le Président.- Mesdames et Messieurs, la réunion est ouverte.

#### **QUESTIONS ORALES**

M. le Président.- L'ordre du jour appelle les questions orales.

#### LES PRÉVISIONS MÉTÉOROLOGIQUES DIFFUSÉES PAR TÉLÉ BRUXELLES LE 17 JUIN 2008

DE M. MUSTAPHA EL KAROUNI

#### À MME FRANÇOISE DUPUIS, MINISTRE EN CHARGE DE LA CULTURE

M. le Président.- La parole est à M. El Karouni.

**M.** Mustapha El Karouni (MR).-Le processus parlementaire ne me permet que de poser aujourd'hui cette question orale qu'il convient de replacer dans son contexte, celui de juin 2008.

Depuis plusieurs semaines, la chaîne de télévision régionale Télé-Bruxelles donne la possibilité aux citoyens de notre Région de présenter les prévisions météorologiques pour Bruxelles. Lors de la diffusion de la séquence du mardi 17 juin dernier, une jeune femme répondant au nom de "Fadila Bluegirl de Molenbeek" est apparue à l'écran avec un voile ne laissant apparaître que ses yeux. Il est apparu que cette jeune femme s'était en réalité déguisée pour les besoins de la cause, si on peut dire. Dès la diffusion de cette séquence, la direction de la chaîne, l'association des journalistes de Télé-Bruxelles ainsi que le conseil d'administration ont unanimement condamné cet incident.

J'aimerais avoir toutes les précisions utiles relatives à la genèse et au déroulement de ce fait médiatique. On a appris par la suite qu'il s'agissait d'une blague de très mauvais goût. Le cadreur de la société de production de ces modules météo aurait décidé de faire participer sa copine qui était en fait affublée d'habits traditionnels touaregs.

Quelle a été la motivation réelle de ce cadreur et de son amie? La volonté de s'amuser ou, plus grave, de tourner en dérision l'identité des femmes musulmanes? Une enquête est-elle en cours quant à cet incident? Si le comportement en question tombait sous le coup de la loi pénale, notamment celle qui condamne les actes inspirés par le racisme et la xénophobie, quelles conséquences en tireriez-vous?

Il est heureux que la chaîne ait cessé toute collaboration avec la société incriminée mais ce n'est pas suffisant. Toute la lumière doit être faite sur le contexte et la motivation réelle des auteurs de ce canular et sans préjuger de leurs intentions, sur le mobile réel qui était le leur. D'autre part, toute la lumière doit également être faite au sein de Télé-Bruxelles afin de déterminer les responsabilités qui ont amené à la diffusion de ce canular. Les conséquences déontologiques et/ou civiles et/ou pénales doivent, le cas échéant, être tirées de ce regrettable incident qui contribue à creuser un fossé entre les diverses populations vivant à Bruxelles.

A cet égard, pourriez-vous m'éclairer sur la politique du gouvernement quant à l'édification d'une société ouverte à la

diversité et réellement interculturelle au-delà des discours habituels qui visent à se donner bonne conscience?

**M. le Président.-** La parole est à la ministre, Mme Françoise Dupuis.

Mme Françoise Dupuis, ministre en charge de la Culture. Concernant la genèse et le déroulement de ce fait, Télé-Bruxelles a lancé en novembre 2007 une "météo des téléspectateurs", soit une manière d'impliquer les téléspectateurs de la chaîne. Perçue comme un retour à la télévision de proximité, cette séquence, produite en externe par la société de production Time Stretch, a rencontré un véritable succès.

La séquence météo du 17 juin a été fournie à la chaîne comme d'habitude l'après-midi. La personne responsable à Télé-Bruxelles ne l'a pas visionnée et elle l'a envoyée telle quelle à l'encodage du conducteur de diffusion. La séquence est donc passée à l'antenne. Une fois la séquence diffusée, personne n'a alerté les responsables de la chaîne, joignables 24 heures sur 24. La direction de la chaîne a été prévenue le lendemain par une administratrice, Mme Nathalie Gilson. La séquence a été aussitôt retirée du site internet.

Simultanément, le MR a diffusé un communiqué de presse pour s'étonner de cette météo, selon lui, présentée en burka. L'information a été reprise par le site internet de la Dernière Heure et les journaux télévisés de mi-journée de la RTBF et de RTL-TVI. Un communiqué de presse a été immédiatement envoyé par le président de Télé-Bruxelles précisant que "cette diffusion sur une chaîne publique d'une telle séquence est évidemment inacceptable" et présentant des excuses aux téléspectateurs. Il insistait sur le fait que "depuis toujours, Télé-Bruxelles travaille à la cohésion sociale et à la compréhension mutuelle, produisant un discours mesuré et nuancé sur la question des religions, et cet incident regrettable ne peut ni ne doit occulter des années d'efforts".

J'ai pour ma part convoqué les responsables de la chaîne et diffusé un communiqué précisant que Télé-Bruxelles mettait fin à la collaboration avec la société qui a produit la séquence litigieuse.

J'ai également exigé de la chaîne que me soient soumises en urgence les mesures, notamment de contrôle interne, que comptait prendre Télé-Bruxelles afin que de telles erreurs ne se reproduisent pas.

J'en viens aux mesures prises et à leurs conséquences. Tout d'abord, à la suite de l'enquête interne et externe qui a été diligentée, le producteur - la société Time Stretch - a reconnu sa responsabilité et a adressé ses excuses à Télé-Bruxelles. Contrairement à l'ordinaire, elle n'a pas contrôlé la séquence, réalisée par un caméraman-monteur. Le conseil d'administration de Télé-Bruxelles a décidé de se passer des services de cette société et de sanctionner le membre du personnel fautif.

Ensuite, l'hypothèse d'une intention religieuse ou politique a été totalement écartée. L'opérateur, un garçon très jeune, a voulu faire une "plaisanterie", la personne filmée n'ayant porté ce voile que pour les besoins de la séquence. Le voile utilisé en l'espèce n'était pas une burka mais un voile touareg en référence à une photo célèbre.

Aucune plainte d'aucune sorte n'a été déposée devant une juridiction quelconque (cours et tribunaux, Conseil supérieur de

l'audiovisuel, Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme). Télé-Bruxelles, par communiqué et intervention du directeur général sur le plateau du journal, a répondu à celles qui lui ont été adressées et a clairement expliqué l'incident.

Enfin, la défaillance de contrôle interne à Télé-Bruxelles a été identifiée et reconnue. A cet égard, il a été décidé d'instaurer un système de contrôle interne renforcé. Désormais, les producteurs ou auteurs d'émissions ne sont plus les seuls responsables de leur contenu mais toutes les émissions en différé sont revisionnées.

Pour ce faire, un poste de modérateur de diffusion a été créé en interne. Il lui incombe de s'assurer du contenu de toutes les émissions qui ne sont pas produites par la rédaction. La responsabilité éditoriale des émissions de la rédaction est toujours assumée par le directeur de l'information. Ce dispositif ne connaît d'équivalent dans aucune télévision locale et son instauration constitue une mesure forte au regard de la rareté des incidents à Télé-Bruxelles ainsi que de ses moyens financiers.

Vous pouvez donc constater que la réaction a été transparente, nette et précise.

Je conclurai en disant qu'en matière de communication, il restera toutefois impossible d'atteindre le risque zéro. A témoin, la même semaine que l'incident qui nous occupe, la chaîne de télévision suisse SRG se trouvait au centre d'un scandale pour avoir soustitré par erreur l'hymne national allemand avec les paroles de la version nazie.

Sans un instant nier les responsabilités de la chaîne dans cet incident, j'ai pu constater que peu de plaintes ont été adressées à la chaîne, 26 au total, soit un chiffre dérisoire pour une chaîne regardée par un Bruxellois sur trois. Et toutes sont parvenues après la médiatisation de l'incident par le MR. Je pense donc que la très grande majorité des téléspectateurs n'a pas confondu une burka avec un voile touareg.

Pour ce qui est de la politique du gouvernement quant à sa volonté d'édifier une société interculturelle ouverte à la diversité, je ne pourrai pas vous convaincre que nous n'avons pas pour habitude de nous donner simplement bonne conscience, si vous n'avez pas pris acte des projets concrets qui sont réalisés à travers nos différentes politiques, notamment en matière culturelle, de cohésion sociale et d'aide aux personnes.

M. le Président.- La parole est à M. Mustapha El Karouni.

**M.** Mustapha El Karouni (MR).- N'inversons pas les rôles. Ce n'est pas la médiatisation par le MR qui a créé le problème mais c'est Télé-Bruxelles qui est à la base de l'incident. Je prends bonne note de votre position et je suivrai avec attention cette question ainsi que la politique du gouvernement à cet égard.

Mme Dupuis, ministre en charge de la Culture.- Je n'ai aucun problème avec la réaction du MR à laquelle j'ai d'ailleurs donné immédiatement suite. En tant que ministre de tutelle, il est rarissime que je convoque les autorités de Télé-Bruxelles, ce que j'ai fait pour cet incident.

Je faisais simplement remarquer qu'au recensement, les 26 plaintes déposées l'ont été après la réaction du MR. Je ne fais que relater la réalité objective. Ma position est connue. Cette erreur est déplorable et il fallait resserrer la vis, ce qui a été fait.

M. le Président.- L'incident est clos.

ORGANISATION DU TRAVAIL AU SEIN DE BRUXELLES FORMATION

DE M. ANDRÉ DU BUS DE WARNAFFE

À MME FRANÇOISE DUPUIS,
MINISTRE EN CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

**M. le Président.-** En l'absence de l'auteur, excusé, la question orale est reportée.

#### CLÔTURE

**M. le Président.-** Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour étant épuisé, la réunion de la commission de l'Enseignement, de la Formation, de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire est levée.

La réunion est levée à 14h20.

